Quatorzième Année. -- N° 59 | 20 Centimes le N°. | Samedi 30 Mai 1874.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du *Journal du Lot* et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 26	12 47	5 55
Parnac	5 39	1 7	6 7
Luzech	5 47	1 20	6 16
Castelfranc	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 17	2 »	6 49
Duravel	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.— Arrivée.	7 8	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 m	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX..— Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 m
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 m	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 m	9h30 matin	5h25 soir	7h50 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 30 Mai 1874

Dans la séance d'hier et d'avant-hier, l'Assemblée nationale a discuté une question d'un haut intérêt pour l'agriculture et pour la remonte de la cavalerie. Elle a voté une proposition sur les haras, présentée par un grand nombre de députés. Les séances, bien remplies comme celles-là, font oublier ces débats inutiles et ces coalitions malheureuses, dont le seul résultat est d'ébranler le pouvoir du maréchal Mac-Mahon, qu'il est de plus en plus nécessaire d'organiser et de consolider, si nous voulons que le pays soit calme et que les affaires reprennent.

Voici le texte de la proposition adoptée en deuxième lecture, c'est-à-dire à peu près définitivement. Les troisièmes lectures, on le sait, ne sont guère qu'une formalité.

Art. 1er. — A partir de 1874, l'effectif des Haras sera de 1,500 étalons et successivement augmenté chaque année de 100 étalons, jusqu'à ce que cet effectif ait atteint le chiffre de 2,500. Ils seront répartis dans les dépôts actuellement existants, en raison des besoins constatés par l'administration.

Art. 2. — Une somme de 1 million sera affectée chaque année à primer des juments poulinières et des étalons appartenant à des particuliers et approuvés par l'Administration des Haras. Aucune prime ne pourra être inférieure à 300 fr. ni supérieure à 800 fr.

Art. 3. — Tout propriétaire d'un cheval entier âgé de 4 ans, et au-dessus, non muni d'une carte de saillie délivrée par l'administration des Haras, sera passible d'une taxe annuelle de 10 fr. par cheval ou d'une patente de 50 fr., s'il emploie son cheval à la monte.

Art. 4. — Il sera établi, à partir de 1874, un droit d'importation de 50 fr. par cheval et de 25 fr. par poulain.

Art. 5. — L'Etat n'achètera en France, pour la remonte de la cavalerie, que des chevaux castrés ou des juments âgés de 4 à 7 ans.

Le prix moyen d'achat sera de 1,000 fr. pour les chevaux de troupe, — de 1,600 fr. pour les chevaux d'officiers ou de carrière.

Art. 6. — Un Conseil supérieur, nommé par le Ministre et composé de 20 membres,, renouvelable par tiers tous les trois ans, se réunira 4 fois par an et délibèrera sur toutes les questions qui lui seront soumises par le Ministre, ou en son absence par le directeur général des Haras.

Il proposera le budget et règlera les comptes. Il donnera son avis sur toutes les questions qui se rapportent à l'élevage et à la production.

Art. 7. — Nul ne pourra être nommé officier des Haras s'il n'a passé un examen, dont les conditions seront déterminées par un règlement d'administration publique.

Plus on y réfléchit et moins on peut comprendre le renversement du cabinet de Broglie. Que les radicaux, les républicains de la veille et les bonapartistes aient voté ce renversement, rien de plus logique : d'abord parce qu'ils ne veulent aucune modification à la loi électorale, ensuite parce que M. de Broglie, qui avait approuvé la fusion des deux branches de la maison de Bourbon, ne voulait organiser un établissement gouvernemental que pour sept ans, et laissait ainsi une porte ouverte à la monarchie. Mais, que l'extrême droite et la grande majorité du centre-gauche aient fait le jeu du radicalisme et de l'empire, cela est de plus en plus inexplicable.

Pour l'œil le moins exercé, qu'y avait-il au fond du projet de M. de Broglie sur la constitution d'une Chambre Haute? Il y avait l'indice à peu près certain, que M. le duc d'Aumale serait président de cette Chambre, c'est-à-dire vice-président de la République. Une telle charge dans de telles mains, était-ce donc un danger pour le centre-gauche composé d'anciens orléanistes détournés par M. Thiers? Etait-ce surtout un péril pour l'extrême-droite, qui aurait vu un Prince de la maison de France, sans enfants, occuper la première situation de l'Etat, après le maréchal Mac-Mahon, et cela sous un gouvernement *neutre* réservant tous les droits. Le centre-gauche et l'extrême-droite aiment-ils donc mieux le radicalisme ou l'empire, ou bien préfèrent-ils la dissolution de l'Assemblée?

A qui persuadera-t-on que M. Thiers, l'idole du centre gauche, pense revenir au pouvoir? Quel homme de l'extrême-droite, faisant appel à son bon sens, peut supposer, un seul instant, que la monarchie est possible présentement, avec 52 voix dans l'Assemblée, et un état d'opinion qui ne laisse qu'un suffrage sur 17 ou 18 à M. de Pazzis dans le département de la Nièvre, sans parler de la question du drapeau au point de vue de l'armée? Le patriotisme et le bon sens donneront raison aux sages et prévoyantes combinaisons de M. de Broglie, qui, en réservant tout, avaient encore le mérite de nous assurer sept ans de calme, tandis que nous sommes de nouveau lancés dans les incertitudes et l'inconnu.

Ah! les impatients et les esprits absolus! comme ils savent bien perdre, ou compromettre les meilleures causes! La France serait-elle donc condamnée à osciller incessamment du radicalisme à l'empire et de l'empire au radicalisme, sans jamais pouvoir se reposer dans ces institutions à la fois conservatrices et libérales qui font la grandeur des nations voisines?

Nous avons dit qu'il y avait des pourparlers entre le centre-gauche et certains députés qui étaient attachés à M. de Broglie et qui appuient le ministère nouveau. Non-seulement ce fait se confirme, mais on entend dire de divers côtés que la situation actuelle ne se maintiendra pas, et qu'une alliance depuis longtemps poursuivie amènera un ministère d'Audiffret-Pasquier et Dufaure, ayant l'adhésion de tous les modérés à gauche, à droite et au centre. Nous ne reproduisons encore ces bruits qu'à titre de renseignements.

Les journaux impérialistes grossissent outre mesure le succès obtenu par M. de Bourgoing dans la Nièvre. Ils voient le triomphe d'un parti dans ce qui est surtout le triomphe du parti conservateur.

Les voix, qui ont voté pour M. de Bourgoing dans la Nièvre, sont les mêmes voix conservatrices qui, il y a quatre ou cinq mois, votaient pour M. Gillois, connu par ses opinions monarchiques-fusionnistes. M. de Bourgoing a bien obtenu quelques mille voix de plus que M. Gillois, soit à raison de ses opinions impérialistes, soit à cause de sa bonne conduite pendant la guerre, mais ce qui a fait le fond de son succès c'est la masse des voix conservatrices qui se rallieront à tout candidat conservateur, quel que soit son drapeau. Il n'y a pas à contester que cette élection profite au parti impérialiste, mais il ne faut pas voir en elle une de ces manifestations dont la signification est positive et concluante.

M. de Bourgoing, du reste, a eu tort et grand tort de chanter victoire, au nom de l'Empire, dès le lendemain de sa nomination. Quand on a le malheur de vivre à une époque aussi tourmentée que la nôtre, quand la crainte du lendemain et l'intérêt réciproque des hommes d'ordre commandent les transactions, il est triste de voir une fraction du parti conservateur réclamer pour lui seul une victoire qui est le résultat du concours de tous les esprits sages, en dehors du radicalisme et de l'extrême-droite.

La lettre de remerciements de ce nouveau député, dans laquelle il ne parle que de l'Empire, convertissant ainsi tous les électeurs en vrais bonapartistes, inspire les réflexions suivantes au *Français :*

Quand il s'est présenté, M. de Bourgoing n'avait pas dissimulé ses sympathies pour le dernier Empire, ni son espoir d'une restauration impériale; mais, comme cette restauration n'est point faite et que beaucoup de gens, dans la Nièvre comme ailleurs, n'en voudraient à aucun prix, l'honorable candidat s'était rallié sans ambages aux pouvoirs du maréchal Mac-Mahon : « *Je respecte*, disait-il, *les pouvoirs du » maréchal président.* Si je suis élu, *je m'efforcerai » de l'assister dans l'œuvre d'apaisement qu'il a en- » treprise; je ne violerai pas cette trève*, dont son » devoir et son honneur le constituent le loyal » gardien... »

Cette déclaration n'avait point paru suffisamment explicite à M. de Bourgoing, et quelques jours plus tard, dans une lettre au *Journal de la Nièvre*, il ne craignait pas, fort témérairement d'ailleurs, de se couvrir du nom du maréchal; il allait jusqu'à affirmer que sa profession de foi avait « *reçu l'approbation » du Président de la République,* » et il ajoutait : « Si j'avais fait partie de l'Assemblée nationale le 24 » mai 1873, *j'aurais contribué à élever au pouvoir le » duc de Magenta*; au mois de novembre dernier, » *j'aurais consolidé ses pouvoirs*; enfin, le 8 janvier, » lorsque le duc de Broglie a failli succomber, » *j'aurais voté la loi sur les maires*, non pour sou- » tenir un ministre impopulaire, *mais afin de se- » conder le maréchal dans l'œuvre si difficile d'apaise- » ment qu'il entreprend.* » On le voit, tout était fait pour attirer ceux qui n'auraient pas voté pour M. de Bourgoing, le représentant du régime de l'Empire, mais qui acceptaient M. de Bourgoing, le conservateur prêt à seconder pendant sept ans le maréchal de Mac-Mahon « dans l'œuvre d'apaisement qu'il a entreprise. »

L'élection faite, le décor change. M. de Bourgoing fait une nouvelle circulaire à ses électeurs. Il apprend à ses compatriotes qu' « en le choisissant » pour les représenter à l'Assemblée nationale, *ils » ont hautement affirmé leur attachement à la cause » de l'appel au peuple, inséparable de celle de l'Em- » pire.* » Et plus loin : « *Le résultat de l'élection est » le témoignage éclatant des racines profondes que » l'Empire* a conservées dans le pays. » Du maréchal de Mac-Mahon, de son pouvoir septennal, de » l'œuvre d'apaisement », de la « trève des partis », pas une seule phrase, pas un seul mot. Il n'en est plus besoin maintenant. Et le journal l'*Ordre*, moniteur officiel de M. Rouher, a annoncé que M. de Bourgoing partait « pour Chislehurst présenter ses hommages à S. A. le prince impérial et à S. M. l'impératrice. »

Le *Journal de Paris* fait remarquer que M. de Bourgoing occupe une position considérable dans la Nièvre, et annonce que des protestations contre la validité de l'élection vont être adressées à l'Assemblée, M. de Bourgoing étant allé jusqu'à dire que le maréchal Mac-Mahon avait approuvé sa circulaire. Raisonnant ensuite dans l'hypothèse d'un succès impérialiste, il s'exprime ainsi :

Que prouve l'élection de la Nièvre?

Elle prouve deux choses :

1° Que le pays ne se ralliera jamais au drapeau blanc;

2° Que, placé en face de la République, le pays, même dans les départements que l'on prétend les plus voués aux idées républicaines, ne tardera pas à se réfugier dans l'Empire, qui est une des formes de la monarchie.

Si l'Empire doit revenir, ses véritables restaurateurs seront, d'une part, les hommes du 4 septembre qui, en accumulant fautes sur fautes, désastres sur désastres, ont presque fait oublier la part du gouvernement impérial dans nos malheurs; de l'autre, ceux qui ont entravé, contrarié et finalement empêché le rétablissement de la monarchie constitutionnelle.

En politique, la voix des sages l'a dit depuis longtemps : on ne détruit que ce qu'on remplace. La République n'a pas détruit l'Empire, puisqu'elle a été impuissante à le remplacer. Seule, la monarchie constitutionnelle avec le drapeau tricolore pouvait enrayer et neutraliser ses chances, en donnant à la fois satisfaction aux intérêts conservateurs et aux aspirations libérales du pays.

L'élection de la Nièvre démontre jusqu'à l'évidence cette vérité.

Les courants qui traversent le suffrage universel peuvent bien révéler des aspirations dans tel ou tel sens ; mais ils ne peuvent pas faire disparaître les difficultés inhérentes à un système de gouvernement. Les élections républicaines n'ont pas consolidé la République, pourquoi? par la raison que la République, selon le mot de M. Thiers, n'aurait des chances de durée qu'à la condition d'être conservatrice, et que les masses électorales, quand elles votent pour un républicain, votent toujours pour le plus accentué, pour le radical, pour M. Barodet contre M. de Rémusat, pour M. Lockroy contre M. Passy. Voilà l'obstacle irrémédiable à l'établissement de la République.

Quant à l'Empire, il est actuellement représenté par une femme et un enfant; c'est ce que tous les scrutins du monde ne sauraient changer. La France, dans la phase difficile qu'elle traverse, avec tout ce qu'elle est obligée de modérer à l'intérieur et de ménager au dehors, ira-t-elle remettre ses destinées entre les mains d'un enfant de 18 ans?

N'hésitons pas à le déclarer, en dehors de tout parti pris et de toute idée préconçue : la loi du 20 novembre 1873 a été admirablement prévoyante en créant le septennat; après ce qui s'est passé et en présence de ce qui se produit, si le septennat n'existait pas, il faudrait le faire, tant il est impérieusement exigé par les circonstances que nous traversons et par l'intérêt comme par la sécurité du pays.

Revue des Journaux

Patrie.

Semblable à l'hydre aux cent têtes, l'Internationale se trouve aujourd'hui répandue partout en Europe : il semble même qu'atteinte sur un point elle réapparaisse aussitôt, plus énergique et plus forte, sur vingt autres.

Le mois dernier, c'était à Mantoue, en Italie, qu'elle fomentait des grèves, et, durant deux journées entières, les 27 et 28 avril, provoquait des violences ou suscitait des troubles. Signe caractéristique même qu'il importe de faire ressortir : la foule insurgée avait eu soin de se transporter tout d'abord devant les prisons, pour réclamer, comme aux beaux temps de la Commune de Paris, l'élargissement des vagabonds et des malfaiteurs de toute catégorie. Touchante preuve d'honnêteté.

Puis, quelques jours après, le 2 mai, à Linz, dans la Haute-Autriche, éclatait une émeute à laquelle plus de dix mille personnes, disent les renseignements que nous avons reçus, prenaient part. Une usine était prise d'assaut, des actes répréhensibles de pillage étaient commis, tout cela sous le prétexte puéril que les brasseurs avaient augmenté le prix de la bière, mais en réalité sous la pression et les excitations des agents secrets de l'Internationale.

Enfin, chez nous, en France, dans la ville même de Boulogne, on vient de saisir un paquet de circulaires émanées du citoyen Franckel, ce sujet prussien que la Commune de Paris avait mis à la tête de la soi-disant commission du travail, circulaires adressées aux comités des diverses sections de l'Internationale dans notre pays.

Or, que disent ces circulaires ? Quels conseils ou plutôt quels ordres donnent-elles ?

Elles annoncent des grèves prochaines, elles recommandent impérieusement, sous les peines ordinaires réservées par la société à ceux de ses membres qui se montreraient récalcitrants, elles recommandent impérieusement à ses nombreux adeptes de favoriser ces grèves et de les soutenir ; elles annoncent enfin que la caisse de l'Internationale se trouve en mesure de seconder le mouvement et de distribuer les plus larges subventions pour sa réussite.

N'est-il pas à propos de rappeler à qui de droit qu'il existe une loi spéciale votée, il y a deux ans et demie de cela (novembre ou décembre 1871), contre les dangereux adhérents de l'Internationale.

Journal de Paris.

Un publiciste distingué de l'école conservatrice-libérale, M. Thureau-Dangin, rédacteur du *Français* et du *Correspondant*, vient de réunir en volume une série d'études, moitié historiques, moitié politiques, du plus saisissant intérêt. Son livre est intitulé : *Royalistes et républicains*. Le sous-titre en indique l'esprit et la pensée : *Essais historiques sur des questions de politique contemporaine.* C'est, en effet, avec les préoccupations, et nous pourrions dire, les angoisses du présent, que M. Thureau-Dangin retrace les souvenirs d'un passé, d'ailleurs, si près de nous. Il fait le procès, pièces en main, aux partis extrêmes; il appelle l'histoire au secours de la politique modérée.

Cet ouvrage a déjà produit une impression très vive, laquelle s'explique à la fois par la gravité du sujet et le talent de l'écrivain. Rien de plus remarquable n'a été certainement publié, dans ces dernières années, comme vigueur de style et comme justesse d'aperçus. Notre habile et pénétrant confrère s'est heureusement inspiré de M. de Tocqueville, et, se plaçant, comme l'illustre auteur de l'*Ancien Régime et la Révolution*, en dehors de tous les systèmes absolus, condamnant toutes les exagérations coupables, tous les excès, de quelque côté qu'ils viennent, il a écrit des pages qui méritent d'être sérieusement méditées par les hommes politiques entre les mains desquels se trouvent actuellement les destinées de la France.

Nos lecteurs vont pouvoir en juger. Le livre de M. Thureau-Dangin se compose de trois parties. La première étudie « la question de monarchie ou de république, du 9 thermidor au 18 brumaire ; » c'est-à-dire, pendant cette période intermédiaire, flottante, indécise, qui sépare la chute de Robespierre et la fin de la Terreur, du coup d'Etat par lequel le général Bonaparte s'empara du pouvoir. M. Thureau-Dangin montre quels crimes, quels malheurs et quelles fautes ont empêché, dans cet intervalle, la République de se consolider et la monarchie d'être restaurée. « Ce qui a fait le 18 brumaire, écrit-il, ce ne sont pas les victoires de Bonaparte, c'est la République compromise et détruite par les républicains, c'est la monarchie rendue impossible par l'aveuglement des royalistes, c'est l'esprit public harassé et démoralisé par la révolution. Tout le mal était déjà fait, la liberté morte, le despotisme consenti, désiré, avant qu'on sût si Bonaparte reviendrait jamais d'Egypte. »

Nous savons tous plus ou moins comment la République a succombé ; mais ce qu'on ignore ou ce qu'on connaît beaucoup moins, ce sont les diverses tentatives de restauration faites dans les derniers temps de la Convention et sous le Directoire. Là, est le côté original et vraiment instructif du travail de M. Thureau-Dangin. Malgré l'immense différence des situations, on est obligé de reconnaître que le rétablissement de la monarchie échoua alors par les mêmes illusions et les mêmes fautes qui l'ont fait avorter aujourd'hui.

La seconde partie a pour titre : « *L'extrême droite et les royalistes sous la Restauration.* » La portée en est caractérisée par ces lignes : « Spectacle étrange ; pendant ce siècle, la vieille royauté n'a régné que seize années. Sur ces seize années, les hommes qui se prétendaient les amis les plus ardents de cette royauté en ont passé quinze dans l'opposition ! et quelle opposition ! une opposition à outrance, vraiment révolutionnaire par les procédés, sans mesure dans le dénigrement, le sarcasme et l'invective ; une opposition sans scrupule, qui ne répugne pas aux alliances suspectes, renverse successivement les trois ministères royalistes en se coalisant avec la gauche, et fait plus longtemps et plus souvent campagne avec les ennemis acharnés du trône qu'avec les ministres honorés de la confiance du roi. » La critique de M. Thureau-Dangin a ici quelque chose d'implacable : ce tableau dans lequel nous voyons tous les ministres éminents de la Restauration, le duc de Richelieu, M. de Serre, M. de Villèle, M. de Martignac, renversés par la coalition des ultra-royalistes et de la gauche, jusqu'à ce que l'extrême droite arrive au pouvoir dans la personne de M. de Polignac et se perde avec la monarchie, ce tableau suffirait à lui seul pour assurer le succès du livre de M. Thureau-Dangin, tant il abonde en douloureux rapprochements avec ce qui se passe sous nos yeux.

La troisième partie, *Paris-Capitale*, met en relief le rôle à la fois prépondérant et néfaste de Paris pendant la révolution, depuis la journée du 6 octobre jusqu'au 18 brumaire. La conclusion en est que, si le gouvernement de Louis XVI et l'Assemblée nationale étaient demeurés à Versailles, la plupart des attentats de la révolution, dus à la démagogie Parisienne, eussent pu être évités. « Tous ceux, dit M. Thureau-Dangin, qui ont voulu pousser la révolution dans les voies où elle s'est perdue, ont flatté, exalté Paris et s'en sont servi. Ceux qui ont voulu contenir et redresser cette révolution — et souvent ce sont les mêmes, éclairés et repentants, Mirabeau, Barnave, La Fayette, les Girondins — ont été unanimes à demander avant tout autre mesure, que les pouvoirs publics fussent éloignés de Paris. » On voit que l'auteur est énergiquement pour le maintien du gouvernement et de l'Assemblée à Versailles.

Nous n'avons pas l'intention d'engager une controverse spéciale sur ce point, non plus que sur ceux où nous pourrions avoir quelques réserves à faire. Quand on a la chance de mettre la main sur une œuvre de cette portée, on rend d'abord hommage au sentiment généraux et élevé dont s'est inspiré l'écrivain. Notre confrère a voulu éclairer les polémiques actuelles par les lumières du passé ; il a voulu surtout mettre l'esprit public en garde contre les solutions extrêmes. Les faits qu'il expose à l'appui d'une politique de transaction sont décisifs, et on ne pourrait guère ajouter à la force démonstrative qu'ils contiennent. Il y a toutefois une réflexion dont nous ne pouvons nous défendre, c'est que, par la nature même du sujet, la politique critique occupe dans ce livre une place bien plus grande que la politique affirmative. Et comme l'expérience d'autrui profite toujours trop peu aux générations entrées dans la lutte, en voyant aux prises le même aveuglement, les mêmes passions, les mêmes illusions funestes, nous tremblons que les mêmes faits n'entraînent les mêmes conséquences. Nous ne trouvons rien, malheureusement, dans le livre de M. Thureau-Dangin, qui nous garantisse contre les éventualités qu'il redoute comme nous.

M. Thiers a été mis en cause tout récemment par M. de Villemessant, à propos d'un article sous forme de lettre, publié par le *Figaro*, lors de l'élection Barodet.

Cette lettre se terminait ainsi qu'il suit :

« M. de Rémusat, c'est la libération du territoire.

» Vous entendez, monsieur Saint-Genest, vous qui avez été soldat; c'est l'étranger ne foulant plus le sol de la patrie ; il est impossible que l'esprit de parti soit assez fort pour empêcher votre cœur de battre à ce mot : libération du territoire.

» C'est l'ordre, c'est le respect de la famille, des personnes, de la propriété.

» Vous entendez, monsieur de Villemessant, songez à vos enfants, songez à ces foyers domestiques que vous aimez tant, songez à toutes ces personnes qui vous sont si chères et pour lesquelles vous vous sacrifiez, chaque jour.

» L'autre, le citoyen Barodet,

» C'est l'envahissement étranger, c'est le cheval prussien rongeant l'écorce des arbres des Champs-Elysées, ce sont nos mères, nos femmes, nos enfants insultés, nos pénates souillés.

» Et enfin,

» Rémusat signifie horreur de la Commune, du pétrole, de l'incendie, de tous les crimes commis alors que régnait Raoul Rigault.

» Barodet signifie :

» Vol, pillage, assassinat des otages, destruction, anéantissement.

» UN VIEIL ABONNÉ DU *Figaro*. »

M. de Villemessant a raconté, dans ces derniers jours, que ce vieil abonné n'était autre que M. Thiers ; la lettre était de M. Thiers ; M. Thiers en avait reçu les épreuves. Grand émoi dans le camp républicain. M. Thiers, pour arrêter l'effet de cette publication si inopportune, à son avis, s'empresse de renier la paternité de la lettre du vieil abonné. Les journaux républicains publient son démenti, et la *République française* ajoute qu'ainsi tombent les manœuvres de ceux qui ont recours à de pareilles calomnies pour diviser le parti républicain. Tout cela ne paraissant pas encore suffisant, les feuilles de la gauche ont publié la note suivante :

» Nous sommes autorisés à déclarer que la lettre contre l'élection de M. Barodet, citée dans le *Figaro* du 20 de ce mois, et dont la rédaction est attribuée à M. Thiers, n'est pas son ouvrage. Ce qui est vrai, c'est que l'article ayant été communiqué à M. Thiers il demanda la suppression de la fin, qui contenait des expressions injurieuses, dépassant les bornes permises de la polémique, même contre une candidature que M. Thiers regardait comme funeste au pays et à la république. » (*De la part de M. Barthélemy St-Hilaire.*)

Le *Figaro* répond à cette note dans les termes suivants, sur la valeur desquels il n'y a pas de doute à avoir :

» Nous sommes autorisés, » disent-ils ; autorisés, par qui ? Est-ce M. Barthélemy Saint-Hilaire qui a voulu faire du zèle et éviter à son illustre ami le désagrément d'une explication avec le citoyen Barodet? Est-ce M. Thiers lui-même qui les a chargés de déclarer que la note n'est pas de lui? Comment pourrait-il venir à l'esprit de quelqu'un que je me sois permis d'inventer un document d'une si grande importance? Mais, dès le jour de sa publication, M. Thiers aurait adressé une plainte au parquet, et il aurait eu parfaitement raison. Il est même encore temps de me poursuivre, et je ne serais pas fâché de l'être.

» Les quelques mots dont j'ai, *moi*, demandé et obtenu la suppression, avaient trait à mon collaborateur Saint-Genest, et jamais on ne m'a demandé de supprimer les lignes relatives au citoyen Barodet.

» Quiconque connaît le journalisme sent bien que ces dernières lignes étaient le mot de la fin, que tout l'article était fait pour amener ce coup de tam-tam.

» M. Barthélemy Saint-Hilaire eût bien fait, avant de s'aventurer dans cette mauvaise affaire, de prendre des informations auprès de M. Thiers, qui bien certainement est incapable d'un mensonge. Il ne niera pas que la lettre qui m'a été apportée de sa part par M. Troncin, et dont les épreuves lui ont été remises avant l'impression, soit sortie de son cabinet.

» D'ailleurs, M. Barthélemy Saint-Hilaire a un moyen bien simple de prouver qu'il croit à la note communiquée par lui. J'offre de déposer 40,000 francs chez son notaire, qu'il en fasse autant. Celui de nous deux qui gagnera aura le plaisir d'envoyer cette somme à la souscription pour les incendiés.

» H. DE VILLEMESSANT.

» *P.-S.* Au surplus, et pour empêcher la polémique de se prolonger, je préviens charitablement les journaux qui m'accuseraient à l'avenir d'avoir inséré une fausse lettre de M. Thiers, que je leur intenterai un procès. »

Il sera piquant de voir ce que M. Thiers et M. Barthélemy Saint-Hilaire pourront bien répondre.

Informations

Le Souverain-Pontife a eu une légère indisposition. Sa Sainteté est pleinement rétablie.

L'opinion conservatrice, se rendant un juste compte des difficultés que devait rencontrer une reconstitution ministérielle, a demandé avant tout au cabinet présidé par M. de Cissey de se maintenir énergiquement sur le terrain de la résistance sociale et de préserver de toute atteinte l'œuvre si fermement inaugurée le 24 mai 1873. On trouvera un gage de la volonté des nouveaux ministres de ne pas faillir à cette tâche, dans un décret du président de la République, qui dissout le conseil général des Bouches-du-Rhône et porte qu'une loi sera présentée à l'Assemblée nationale pour fixer l'époque des nouvelles élections. Cette mesure, toute d'ordre public, était impatiemment attendue par les conservateurs du Midi, dont les intérêts se trouvaient depuis trop longtemps à la merci d'une assemblée plus jalouse de s'immiscer dans le domaine de la politique que de traiter les affaires du département.

Le conseil municipal de Toulon vient d'être dissous.

Un jour, ce conseil municipal émet un vœu tendant à ce que l'amnistie soit accordée pour tous les crimes et délits politiques commis depuis le 4 septembre 1870, et notamment pendant la Commune de Paris; plus tard, sans se préoccuper des formalités légales et de l'état de choses anciennement établi, il supprime deux écoles par l'unique motif que des sœurs les dirigent, et que les bons patriotes toulonnais ont voué une haine à mort à quiconque porte l'habit religieux, enfin, c'est le bureau de bienfaisance, cette Providence des pauvres, qui se voit retirer la subvention dont il avait toujours jusque-là été en possession.

Et pourquoi ces économies ?... pour augmenter les avantages faits au directeur du théâtre de Toulon et obtenir de lui, en retour, des ENTRÉES GRATUITES pour tous les conseillers municipaux. Voilà ce que nous lisons tout au long dans l'arrêté de suspension pris par M. le préfet du Var, et voilà ce qui ne saurait trop être rendu public pour frapper d'une légitime flétrissure l'indigne action commise par les représentants élus des radicaux de Toulon.

Le mikado vient d'introduire dans la Japon le régime du suffrage universel. Cette merveilleuse réforme est aujourd'hui un fait accompli. Les Japonais n'ont plus rien à nous envier. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'ils aient

beaucoup insisté pour être dotés d'un bienfait aussi précieux. Mais le mikado, voulant quand même le bonheur de son peuple, a été inexorable. Il a décrété deux Chambres : Chambre des députés, Chambre des seigneurs *(daïmios)*; en un mot, le fonctionnement parlementaire complet. Au début de leur exercice, les députés japonais, natures primitives, non rompues encore aux usages des Chambres, ne laissaient pas que de manifester certaines transes.

On les avait investis du pouvoir de contrecarrer les votes de la Chambre des seigneurs. Grosse affaire pour des Japonais élevés dans le respect des classes ! Aussi approuvaient-ils toujours et quand même, des deux mains et sans réserve. Ce que voyant, le mikado, pour faire un exemple, a invité formellement son Parlement à annuler un vote de la Chambre des seigneurs. Force a été de s'exécuter; mais on assure que les députés japonais ne sont pas encore revenus de leur acte audacieux.

Le *Journal de Paris* dit avoir reçu d'un de ses correspondants de Madrid exceptionnellement bien informé, la nouvelle que la candidature d'un prince prussien au trône d'Espagne serait à la veille de renaître. D'après ce correspondant, la République est regardée comme perdue en Espagne; on se serait volontiers rallié au prince Alphonse, mais on craint sa trop grande jeunesse et l'influence que sa mère, et surtout l'entourage de la reine, ne manqueraient pas de prendre sur lui; d'autre part, le duc et la duchesse de Montpensier auraient absolument refusé de se poser en prétendants.

C'est alors que trois ministres, parmi lesquels M. Sagasta, président du Conseil, seraient revenus à la combinaison Prim en faveur d'un prince prussien, Hohenzollern ou autre. Il paraîtrait, toujours suivant le correspondant du *Journal de Paris*, que le cabinet de Berlin aurait envoyé à Madrid M. le comte de Hatzfeldt pour se rendre compte des chances de succès que ce projet pourrait rencontrer.

En attendant que nous sachions à quoi nous en tenir sur la valeur de cette nouvelle, nous devons constater une sérieuse reprise des opérations militaires dans le Nord. Don Carlos a transporté son quartier général de Durango à Tolosa, et d'après une dépêche, le maréchal Concha, ayant attaqué les carlistes, le 24 mai, avec 25,000 hommes, par Villaréal, Ochandiano et Salvatina, aurait été partout repoussé et se serait dirigé vers Estella. Cette victoire des carlistes n'est pas encore un fait certain.

On sait que parmi les intransigeants de Carthagène qui étaient venus le 12 janvier chercher asile à Oran, à bord de la *Numancia*, figuraient un certain nombre de forçats incorporés, par la junte insurrectionnelle, parmi les défenseurs de Carthagène. La *Liberté* annonce qu'à la suite d'une longue enquête, le gouvernement français vient d'avertir le gouvernement espagnol qu'il est prêt à lui remettre neuf cents de ces fugitifs.

Chronique locale

et méridionale.

Contrairement à l'évidence des faits et à l'unanimité des journaux, le *Courrier du Lot* veut absolument que M. Magne n'ait pas été malade dans la Dordogne, et ait pris part, au contraire, directement et en personne, au scrutin du 16 mai à Versailles. Nous trouvons que le *Courrier du Lot* est bien modeste. Il ferait mieux de soutenir que M. Magne se trouve tout à la fois à Versailles et dans la Dordogne. Si le *Courrier du Lot* prédit l'avenir avec autant de sûreté qu'il raconte le présent (et nous sommes de cet avis), il nous paraît bien inutile de discuter avec lui, pour relever des attaques qui ont de tout point la justesse et l'à-propos.... de la présence de M. Magne à l'Assemblée.

On espère que M. Magne va partir du château de Montaigne (Dordogne) et prendre le chemin de fer pour Paris à la station de Lamothe-Montravel, canton de Velines, arrondissement de Bergerac.

Le *Courrier du Lot*, surpris de ce que nous n'avons pas considéré la visite du czar au prince impérial comme un événement d'une haute importance, nous reproche de consacrer une partie ne notre *Chronique locale* a raconter des faits comme ceux-ci :

1. Triste fin d'un chien enragé à Montcuq ; fait important ;
2. Médaille d'argent à M. Brugalières ; fait important ;
3 et 4. Arrêts de la police correctionnelle à Gourdon ; faits importants ;
5. *Iterùm*, incendie de Lantuéjoul, toujours à Gourdon ; fait important ;

Nous continuerons à mériter les reproches du *Courrier*. Un journal départemental nous paraît tenu de se tenir au courant des faits départementaux, et toutes les fois, par exemple, qu'un compatriote mérite une distinction comme M. Brugalières, nous sommes heureux d'en donner connaissance à nos lecteurs en y applaudissant. Nous croyons que, dans nos campagnes, les incendies, la sûreté des chemins publics, les poursuites devant les tribunaux, les nouvelles des récoltes et des foires sont des faits qui attirent une légitime attention. Nous allons faire tous nos efforts pour redoubler de zèle à cet égard ; et nous profiterons de l'occasion pour prier nos abonnés, dans chaque commune, de vouloir bien nous écrire toutes les fois qu'ils auront à nous communiquer des informations intéressantes. Notre journal veut répondre de de plus en plus aux besoins des diverses localités du Lot.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.

CASERNEMENT MILITAIRE.

Contre-projet de convention entre la ville et l'Etat, pour l'agrandissement de la caserne dans la ville de Cahors, arrêté dans la séance du Conseil municipal du 27 mai 1874.

Article 1er. — Pour la construction ou l'agrandissement d'une caserne dans la ville de Cahors, où serait établi un régiment complet, d'un effectif de 1,655 hommes pouvant s'élever jusqu'au maximum de 2,400 hommes, la ville s'engage à mettre à la disposition de l'Etat, à titre de subvention, une somme de trois cent trente-trois mille francs (333,000 fr.) non susceptible d'augmentation, à quel chiffre que puisse s'élever la dépense qu'exigera la construction de cette caserne, y compris l'acquisition de l'entier enclos dit des *Augustins*, ayant une superficie d'un hectare et demi, lequel enclos ne sera pas clôturé et servira en même temps de place d'armes pour la garnison, et de place publique sur laquelle la ville se réserve le droit de tenir ses foires mensuelles.

Art. 2. — La ville s'engage, en outre, à fournir à l'Etat un champ de manœuvre et champ de tir, dans un rayon d'environ quatre kilomètres de Cahors, et tel qu'il a été déjà visité et agréé par MM. les officiers du Génie.

Art. 3. — La caserne actuelle et ses dépendances étant la nue propriété de la ville, et l'Etat n'en ayant que la jouissance indéfinie, et les extensions et améliorations que l'on se propose d'y faire pour y loger un maximun de 2,400 hommes devant s'effectuer à frais communs, l'état de choses actuel, en ce qui concerne la propriété et la jouissance, sera maintenu, avec la réserve que, comme cela s'est fait jusqu'à ce jour, les frais d'entretien seront toujours supportés par l'Etat.

Art. 4. — La ville fournira, à titre gratuit, dans les conditions établies par le règlement pour la distribution des eaux dans la ville, au moyen d'un robinet de jeauge, l'eau potable nécessaire aux occupants de la caserne, qui sera calculée à raison de 5 litres par homme et par jour ; mais l'établissement de la canalisation, la fourniture des conduites et toutes les dépenses accessoires que ce service exigera seront compris dans les frais de construction.

Art. 5. — En ce qui concerne le terrain de l'enclos des *Augustins*, la ville offre de l'acquérir par voie amiable ou par voie d'expropriation, à la charge par l'Etat d'en déduire la valeur sur la subvention de 333,000 fr. dont il a été parlé plus haut.

Art. 6. — La ville prend l'engagement de contracter avec la garantie de l'Etat, l'emprunt nécessaire (en dehors de la subvention qu'elle accorde pour l'entière exécution des travaux, sans dépasser le taux de 5 fr. 25 p. 0/0.

Le remboursement du capital et des intérêts dus par l'Etat sera effectué en quinze annuités, au maximum.

L'amortissement devra commencer en 1875.

Art. 7. — En ce qui concerne l'exécution des travaux, dans le cas où l'administration de la Guerre renoncerait à les faire exécuter elle-même, M. Tourrette, architecte du département et du gouvernement pour les édifices diocésains, est chargé par le Conseil municipal de dresser les plans et devis des bâtiments à élever ou à réparer, sauf approbation de ces plans et de ces devis par l'administration de la Guerre.

Il sera tenu de se conformer au mode de comptabilité des travaux en usage dans le Génie.

Il dirigera les travaux, en conformité des plans approuvés, sous sa responsabilité unique, l'intervention du commandant du Génie ou de ses délégués ne pouvant, en aucun cas, l'en exonérer.

Il sera tenu de reconnaître le commandant du Génie, ou son délégué, comme contrôleur des travaux, mais il ne pourra admettre la surveillance directe ou indirecte d'aucun agent ou garde du Génie.

Moyennant le taux règlementaire de 5 p. 0/0 sur les travaux exécutés, l'architecte susnommé fera face à tous les frais d'agence ou autres qui pourront lui incomber.

Ce taux sera réduit à 4 p. 0/0 si les plans sont fournis et dressés par le Génie militaire.

Par arrêté, en date du 28 mai 1874, M. le conseiller d'Etat, directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, a nommé receveur à Latronquière, M. Andriot, ancien receveur à Belmont (Loire), en remplacement de M. Zambeaux qui est appelé à un emploi de receveur-contrôleur au département de la Seine.

Aujourd'hui, veille du Dimanche de la *Trinité*, Mgr l'Evêque de Cahors, assisté par MM. les Vicaires Généraux et les Chanoines, a fait la cérémonie solennelle de l'*Ordination*, dans l'Eglise du Grand Séminaire. Il y a eu 64 ordinands, qui se répartissent ainsi : pour la *Tonsure*, 14; — pour les *Ordres Mineurs*, 18 ; — pour le *Diaconat*, 12; — pour la *Prêtrise*, 20.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 9 au 16 mai 1874.

Mathématiques élémentaires.
Géographie. — 1 Gez; 2 Fargues.
Mathématiques préparatoires.
Narration française. — 1 Amadieu; 2 Relhié.
Philosophie.
Dissertation française. — 1 Barbier; 2 Depeyre.
Rhétorique.
Discours latin. — 1 Devaux; 2 Rives.
Seconde.
Histoire. — 1 Prunièras; 2 Delrieu.
Mathématiques. — 1 Dentraygues; 2 Mazélié.
Troisième.
Version grecque. — 1 Girardeau; 2 Pradel.
Quatrième.
Thème anglais. — 1 Castagné; 2 Foissac.
Cinquième.
Histoire. — 1 Barriétis; 2 Ressiguier.
Géographie. — 1 Valat; 2 Pascalie.
Sixième.
Histoire. — 1 Bigou; 2 Taillade, G.
Géographie. — 1 Bigou; 2 Taillade, G.
Septième.
Histoire. — 1 Rossignol; 2 Maratuech, V.
Géographie. — 1 Sentenac; 2 Rossignol.
Huitième.
Histoire. — 1 Couret; 2 Castagné.
Géographie. — 1 Castagné; 2 Barriéty.
Classe primaire. — Première division.
Histoire. — 1 Paulus; 2 Goudal.
Géographie. — 1 Paulus; 2 Raynal.
Deuxième division.
Histoire. — 1 Caviole; 2 Maury.
Géographie. — 1 Maury; 2 Bouyssou.
Troisième division.
Géogrophie. — 1 Laur; 2 Bachelly, J.
Enseignement spécial. — Troisième année.
Narration. — 1 Gros; 2 David.
Deuxième année.
Histoire nationale. — 1 Vieussens; 2 Corciade.
Comptabilité. — 1 Vieussens; 2 Séguela.
Première année.
Histoire. — 1 Moles; 2 Galtié.
Géographie. — 1 Pélissié; 2 Moles.
Année préparatoire.
Style. — 1 Barry; 2 Testas.

Pour le proviseur,
Le censeur des Études,
T. Durand.

On nous écrit de Francoulès :

Une retraite vient d'être prêchée à Francoulès, par le R. P. Guillaume, religieux de Saint-François. Elle y a produit de précieux fruits dans les âmes.

La retraite s'est terminée par la plantation d'une croix. Quelques prêtres des environs assistaient à cette cérémonie. La procession où était toute la paroisse, et plusieurs personnes des paroisses voisines, s'est déployée avec le plus grand ordre. Des jeunes gens portaient triomphalement la croix, placée sur un lit de fleurs. Bientôt elle est dressée sur son piédestal, que dominait un dôme de verdure

Le R. P. Guillaume s'est placé au pied de la croix et dans une improvisation, aussi solide que brillante, il nous a éloquemment parlé de ce signe sacré. La parole du jeune religieux, favorisée par un organe sonore et un geste aussi naturel que gracieux, a profondément touché l'auditoire, qui conservera longtemps, nous l'espérons, les fruits abondants de ces jours de salut.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 30 mai 1874.

Naissances.

Grateloup (Charles-François-Marie-Paul), quai Ségur. — Lafage (François), rue Baudus. — Lonjou (Edouard-Guillaume), à Labarre. — Blanc (Marcellin), à Larosière.

Mariages.

Pradal (Jean), cultivateur, et Martory (Marguerite), de Toulousque. — Delteil (François), dit Belmont, cultivateur de Cremps et Gaubert (Marie-Anne), des Ramonets. — Cammas (Pierre), cultivateur de Cahors, et Lompech (Jeanne-Virginie), de St-Cirq-Lapopie.

Décès.

Cambornac (Léon), 9 jours, rue Nationale. — Rosières (Anne), 77 ans, à Labarre. — Michau (Hortense-Pauline), sœur des sacrés cœurs, 68 ans, célibataire, Boulevard nord. — Laujade (Marie), 15 ans, célibataire, hospice. — Girma (Antoinette), 44 ans, rue Mascoutou. — Lavergne (Marie), 22 mois, à Euglandières. — Combarieu (Eulalie), 28 mois, rue Bousquet.

Dernières nouvelles

Versailles, 29 mai.

M. Bérenger, au nom du centre gauche, devait demander la mise à l'ordre du jour de la loi électorale. On a convenu d'attendre à demain.

Il y a là un piège tendu par M. Thiers; ce conspirateur parlementaire voudrait détruire la majorité qui s'est refaite pour soutenir le ministère actuel et former une majorité composée d'autres éléments. Il sait que les bonapartistes et l'extrême droite continueraient à repousser la mise à l'ordre du jour de la loi électorale, et il cherche à contraindre les 317 députés du 16 mai à voter avec M. Bérenger et le centre gauche qui se déjugerait tandis que les 317 resteraient fidèles à eux-mêmes.

Réunions nombreuses ce soir pour examiner la conduite à tenir.

Le ministère se désintéressera de la question, et acceptera ce que la majorité décidera.

Versailles, 30 mai.

La gauche renonce à interpeller le ministère sur la circulaire de M. de Bourgoing. On croit à la validation de l'élection. Le succès de M. de Bourgoing a beaucoup occupé les réunions républicaines, qui redoutent avant tout de voir les conservateurs accomplir leurs devoirs électoraux au lieu de s'abstenir.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du *Journal du Lot*.

Versailles, 30 mai, 5 h., soir.

M. Raudot demande la disjonction de la loi municipale, et la discussiou immédiate de l'électorat municipal et de l'électorat politique.

M. Bethmont combat cette proposition.

M. Raudot fait un appel très ému à l'union du parti conservateur (vifs applaudissements).

M. Waddignton appuie l'opinion de M. Bethmont.

M. Béranger qui, le 16 mai, a voté contre la priorité de la loi électorale, propose aujourd'hui cette priorité, en ajournant le débat de la loi municipale (vives interruptions.) L'orateur reçoit mauvais accueil.

Versailles, 30 mai, 7 h., soir.

Par un premier vote, l'Assemblée met à l'ordre du jour de lundi prochain l'électorat municipal.

Par un second vote, l'Assemblée refuse de discuter ensuite l'électorat politique.

Comme le 16 mai, l'extrême-droite et les bonapartistes ont voté avec la gauche contre la loi électorale.

Il résulte de ce vote que la loi municipale tout entière sera discutée en même temps que l'électorat municipal.

Par un troisième vote, l'Assemblée décide la discussion de la loi électorale politique après le vote de la loi municipale.

Vive émotion.

Bourse de Paris.

Paris, 30 Mai 1874

Rente	3 p. %	59,76
—	4 1/2 p. %	85,00
—	5 p. %	94,50

Société des Études.

Présidence de M. VALETTE, directeur trimestriel.

Séance du 18 mai 1874.

Extrait du procès-verbal.

Dépôt de brochures et d'ouvrages par MM. Durand et Malinowski.

La Société décide que ses publications seront envoyées à M. le ministre de l'instruction publique et qu'il sera demandé en échange l'envoi de la Revue des Sociétés savantes.

M. Bonabry commence la lecture d'une note sur la démonstration expérimentale du mouvement diurne de la terre au moyen du pendule, par M. Foucault. Il combat les relations de causalité de M. Foucault.

Ordre du jour de la séance du 1er juin.

1° M. Bonabry. — Suite de la note sur le pendule de M. Foucault ;

2° M. Baudel. — Un collége au moyen-âge ou l'histoire du collége d'Albi, de 1380 à 1623 ;

3° M. Lebœuf. — Suite de la Flore du Lot ;

4° M. Bessières. — Notice sur Guillaume du Brueil, avocat au XIVe siècle.

Le secrétaire,
POUZERGUES.

La Gelée.

Ainsi que nous l'avons dit, les départements de l'Aude et de l'Hérault ont été atteints par la gelée. Voici les nouvelles du *Moniteur vinicole :*

Argelliers (Aude), 18 mai.

Hier matin, 17 mai, une gelée blanche a cruellement éprouvé les vignes de notre plaine. Des aramons, dont les ceps avaient atteint une longueur de plus d'un mètre, ont perdu la totalité de leur récolte. Des grappes, longues de dix centimètres, ont été complètement grillées.

Le mal n'est pas général et n'a sévi que dans les bas-fonds. Mais on cite des propriétaires qui ont perdu la moitié de leur récolte.

Olonzac (Hérault), 18 mai, 11 h. du matin

Dans la nuit du 17, assez forte gelée, à Olonzac. Le cinquième des vignes est emportés.

Béziers, 18 mai.

Au moment où on s'y attendait le moins, un quartier des vignes de nos meilleures produits de l'Hérault, vient de payer son tribut aux gelées, après un vent épouvantable pendant douze jours, qui a fort maltraité les vignes, sans cependant compromettre la récolte, que par quelque bourgeons abattus.

De Pézénas à Agde, la rivière de l'Hérault traverse une plaine immense presque toute en vignes, qui produit plus d'un million d'hectolitres de vin. Dans cette plaine, sont les grandes localités de St-Thibery, Florensac et Bessan. Les vignes de cette plaine depuis Pezénas à Florensac ont été gelées hier matin 17. Cette gelée blanche ne paraît pas avoir dépassé cette dernière localité ; même dans celle-ci, plusieurs vignes ont peu souffert ; néanmoins le mal est sérieux, des vignes qui à elles seules fournissaient quatre à cinq cents hectolitres de vin, sont presque complètement gelées ; mais le mal est plus grand en montant vers St-Thibery et Pezénas, où l'on compte la perte par centaines de milliers d'hectolitres, quoique les coteaux soient préservés. C'est principalement les vignes nouvellement travaillées qui ont été les plus atteintes.

Carcassonne (Aude), 19 mai.

Nos vignes avaient été jusqu'à présent préservées de la gelée, et tout faisait présumer que, cette année, elles échapperaient à ce fléau. Il n'en a pas été ainsi. Avant-hier et hier, elles ont été sérieusement atteintes, principalement dans les bas-fonds et dans le voisinage des cours d'eau.

Castelnaudary (Aude), 18 mai.

Ce matin, nous avons eu une gelée assez forte qui a causé du mal à nos vignes situées surtout dans les bas-fonds.

Il résulte des renseignements transmis de Montpellier à Cahors, que les vignes particulièrement frappées par la gelée dans l'Hérault sont celles qui ne souffrent pas du Phyloxera, de telle sorte que le mal serait assez grand en rapprochant les ravages de l'un et l'autre fléau.

Dans une autre partie de la France, le Poitou, la gelée vient aussi de sévir fortement, ainsi que le prouve la dépêche suivante :

Poitiers (Vienne), 19 mai.

Nous avons eu dimanche matin, une très forte gelée ; jusque là, le mal était peu important dans notre vignoble ; mais cette fois-ci, le désastre est complet dans quelques contrées de notre pays.

Annonces

Contre les RHUMES, grippe, maux de GORGE, le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de *maladies chronique* ou d'être incommodées par le *sang* (apoplexie) *ou les humeurs*, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, *car il y a des contrefaçons.)*

MAL DE DENTS — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites nausées, renvois, vomissements, même en grossesse constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunelière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire).

Monsieur, — Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 62,719.

HYDROPISIE RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnés par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. 6

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute iritation et toute odeur fièvreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c,; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacienr à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 78e livraison (30 Mai 1874). — TEXTE : La fille de Carilès, par madame Colomb. — Les marbres de Carrare, par P. Vincent. — Le petit prince Ulrich, par madame Bepp. — terre de servitude, par Henri Stanley. — Bar-sur-Aube, par A. Saint-Paul.

DESSINS par Adrien Marie, Riou, Philippoteaux, etc.

Bureaux à la libraire HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE et Cie

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française,** par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié *en livraisons à 1 fr.*

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 68e fascicule, NOI à OBL, est en vente.

Crédit foncier de France.

Emission à 440 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Tous les modèles de Pianos des Manufactures de PHILIPPE H. HERZ neveu et Ce, se trouvent dans les salons de J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, *Toulouse.*

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

FABRIQUE

DE

CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE

Spécialité d'Articles pour Homme

J. JOLIVET

CHEMISIER, rue des Chaînes, 15, à PÉRIGUEUX.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (B. S. G. D. G.)

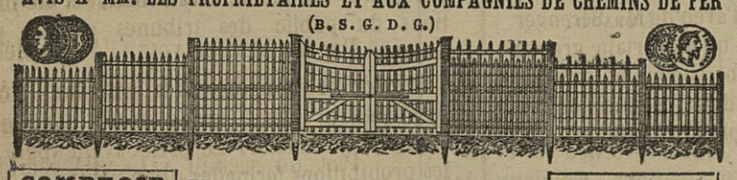

COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. — CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE — USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : *Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur.* ÉCRIRE *franco.*

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.

au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

COMPAGNIE FRANCO-AMÉRICAINE.

MACHINES A COUDRE

GARANTIES CINQ ANS

Véritable système Elias HOWE *d'Amérique.*

FOURNISSEURS DES PRINCIPAUX ATELIERS DE COUTURE EN FRANCE.

Nous avons l'honneur de vous informer que nous venons de créer rue Fénélon, à Cahors, un dépôt de machines à coudre.

M. JACQUES FONTÉS, employé chez M. Pontié, négociant, en a la direction. Vous trouverez dans ce Magasin, les plus belles machines qui aient paru jusqu'à ce jour, celles adoptées par tous les ateliers de France. Les machines spéciales pour Cordonniers, Tailleurs, Chapeliers, Bottiers, Tapissiers, Confectionneurs, Selliers, Lingères, Chemisières, Corsetières, Confectionneuses pour ouvroirs et couvent. Plus la belle machine Polytype, pour changer les élastiques, et piquer la chaussure comme les autres machines.

La Compagnie accorde de grandes facilités pour le paiement en s'adressant à M. FONTÉS, seul représentant à Cahors.

M. FONTÉS se fera un plaisir de mettre au courant les personnes qui ne sauraient pas se servir de la machine.

Toutes les machines de la Ce sont garanties cinq ans.

Grande facilité de paiement.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de HUIT MILLIONS

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes on doit bien se garder de confondre les *Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles.* Dans l'*Assurance à primes fixes* l'assuré à la certitude d'être *intégralement indemnisé des pertes constatées.*

Pour connaître les conditions de l'Assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général, à Cahors, rue St-James.

Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'ABEILLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Garantie : **27 millions.** (Capital social : **12 millions.** — Primes en portefeuille : **15 millions.**)

A VENDRE

En bloc ou en parcelles

1° UN DOMAINE

Avec Maison, Terre et Vigne, confrontant avec route de Cahors à Lalbenque, à 1 Kil. de Lalbenque.

2° Une Terre avec Maison et Vigne tout près de Lalbenque.

3° Une Maison à Lalbenque.

S'adresser, pour tout les renseignements à M. Ausset dit Delon, propriétaire à Lalbenque.

On donnera toute les facilité pour le paiement.

Une bonne occasion,

Bénéfice 100 fr.

A céder de suite, un bel exemplaire du dictionnaire universel de Larousse : 350 livraisons sont publiées à 1 fr. ; facilité pour le paiement des 250 restant à payer. Droit de traiter à forfait pour tout l'ouvrage.

S'adresser à M. J.-U. CALMETTE, père, maison Salinié, à Cahors.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

AUBERGE bien achalandée, sise rue LESTIEU, à Cahors.

S'adresser au sieur POUJOL qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne.

S'adresser à MM. Garrigues et Cavaillé.